

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 15 JUIN 2011**

Présents : M. Michel TATIN (départ point 1.3), M. Claude RIBIERE (départ point 1.3), M. Jean-Paul ROCHE (départ point 1.3, retour point 1.4), M. Philippe FROMENT (départ point 1.6 remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT (jusqu'au point 1.5)

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 28 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1.1. DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A VENDRE LES LOTS 6 ET 7 DE LA CHAVANNERIE II A LA SOCIETE HELIOPROD POUR LA CONSTRUCTION D'UN METHANISEUR

Vote favorable à l'unanimité autorisant M. le Président à vendre ces parcelles d'une superficie totale de 18 500 m² (dont 4 400 m² sont situés en zone non aedificandi) pour un prix de 12 € le m² et 2 € le m² en zone non aedificandi, et à signer l'acte à intervenir, sa rédaction étant confiée à l'office notarial fertésien, les frais étant supportés par l'acquéreur.

1.2. DELIBERATION AUTORISANT UN TIERS A CONSTRUIRE SUR LE BIEN D'AUTRUI

Vote favorable à l'unanimité autorisant la Société HELIOPROD à déposer un permis de construire sur propriété communautaire, lots 6 et 7 de La Chavannerie II, en l'attente de la formalisation de la vente par l'étude notariale fertésienne.

Mrs Michel TATIN, Claude RIBIERE et Jean-Paul ROCHE quitte la salle.

1.3. AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LA DEMANDE DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ARDON A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

Vote favorable à l'unanimité et une abstention (M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE) sur le souhait que Monsieur le Préfet confirme la proposition qu'il a inscrite dans son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en ne donnant pas suite à la demande formulée par la commune d'ARDON relative à son rattachement à la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

M. Jean-Paul ROCHE réintègre la salle et regagne sa place.

1.4. MOTION DE REFUS FACE A UNE EVENTUELLE FUSION DES SYNDICATS DE L'ARDOUX ET DU COSSON S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vote favorable à l'unanimité et une abstention (M. Jean-Paul ROCHE) sur l'opposition à la fusion du Syndicat du COSSON et de l'ARDOUX, préconisée au projet dudit Schéma par le Préfet.

1.5. MODIFICATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE L'OTSI

Vote favorable à l'unanimité sur la modification de l'article 3 de la 1^{ère} convention (un seul agent et non deux) et l'annulation de l'article 6 de la 2^{nde} convention (remboursement de la rémunération par l'office à la ville de La Ferté Saint-Aubin alors que cette rémunération est prise en charge directement par la Communauté de Communes).

M. Philippe FROMENT quitte la salle et laisse sa place à M. Dominique THENAULT, suppléant, présent dans la salle.

1.6. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'Assemblée a pris acte à l'unanimité de la présentation dudit rapport, qui retrace les activités de la Communauté durant l'année 2010. Ce rapport fera l'objet d'une présentation devant les Conseils Municipaux de chaque Commune membre.

1.7. DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE SUR LES RAM

Vote favorable à l'unanimité autorisant M. le Président à signer ledit avenant n° 1 relatif à la modification du temps de travail de la responsable du RAM itinérant.

1.8. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN AUX CONTRATS D'ASSURANCE GROUPES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Vote favorable à l'unanimité sur l'adhésion de l'EPCI à ce type de contrat relatif à la couverture en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès de ses agents, prenant effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de cinq et autorisant son Président à signer la convention à intervenir à ce titre.

1.9. ADHESION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN AUX CONTRATS D'ASSURANCE GROUPES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Vote favorable à l'unanimité sur l'adhésion de l'EPCI à ce type de contrat relatif à la couverture en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès de ses agents, prenant effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de cinq et autorisant son Président à signer la convention à intervenir à ce titre.

2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

2.1. OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNSS DU COLLEGE DU PRE DES ROIS DE LA FERTE SAINT-AUBIN

Vote favorable à l'unanimité sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à ladite association, en plus de la subvention annuelle déjà octroyée.

2.2. AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU SPANC

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du déficit d'exploitation 2010 de 101,09 € au compte 002 dépenses de fonctionnement.

2.3. BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU SPANC

Vote favorable à l'unanimité sur les deux sections du budget supplémentaire du SPANC qui s'équilibrent comme suit, en dépenses et en recettes :

- section d'exploitation : **375,95 €**
- section d'investissement : **10 735,92 €**

2.4. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Vote favorable à l'unanimité sur la passation d'écritures comptables correctives sur les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes, relative à une régularisation comptable sur des opérations de cession.

